

# Le calvaire des seniors continue

Dimanche, 12. mai 2019

De: Rédaction «Services Publics»



Photo Tony Alter - Flickr

**Début mai, la Conférence nationale dédiée aux travailleurs/-euses âgé-e-s a fait chou blanc, une nouvelle fois. Sur le terrain, la situation des seniors reste souvent dramatique.**

La cinquième table ronde consacrée au thème des travailleurs et travailleuses âgé-e-s a réuni, début mai, des représentants des patrons, des syndicats et de la Confédération. La réunion n'a débouché sur aucune mesure concrète visant à limiter les discriminations subies par les seniors sur le marché du travail.

## Revendications balayées

L'Union syndicale suisse et Travail.Suisse, les deux faîtières syndicales participant à la rencontre, ont demandé la mise sur pied d'une protection contre le licenciement pour les salarié-e-s âgé-e-s de 50 ans et plus. Les syndicats revendiquent aussi une rente-pont pour éviter aux chômeurs âgés de 60 ans et plus de tomber à l'aide sociale avant la retraite. Ces demandes ont été balayées par les représentants de l'Union patronale suisse, de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ainsi que par le conseiller fédéral (UDC) Guy Parmelin.

## 44% des chômeurs de longue durée

Le Conseil fédéral et les associations patronales continuent à minimiser les difficultés vécues par les seniors sur le marché du travail. Pourtant, comme le souligne l'Union syndicale suisse, la situation s'est fortement détériorée au cours des dernières années. « Il leur est toujours plus difficile de retrouver un emploi quand ils ont perdu le leur. Même en faisant d'innombrables postulations, ils reçoivent trop souvent des réponses négatives. Et parfois avec des explications assez fumeuses ». Le tri se fait aussi en amont. Selon une étude de l'université de Zurich, 5% des annonces d'emploi excluaient explicitement les salarié-e-s âgé-e-s en 2018 (NZZ, 8 mai 2019).

Le constat est sans appel: « Le nombre de chômeurs âgés de plus de 55 ans a doublé depuis 2010. Et ces derniers peinent à retrouver un emploi. L'an dernier, leur part a atteint 44% en moyenne annuelle parmi les chômeurs de longue durée » (*Bilan*, 9 mai 2018). Les nombre de chômeurs/-euses âgé-e-s se retrouvant à l'aide sociale a aussi grimpé : + 50% depuis 2010. « C'est une honte, après un passage par l'aide sociale, seul un chômeur âgé sur sept retrouve

un travail fixe», dénonçait récemment Felix Wolffers, responsable du service social de la Ville de Berne (*Le Temps*, 23 mars 2018).

### **Moins de retraites anticipées**

Ce tableau est encore noirci par d'autres éléments: l'Union syndicale suisse pointe d'une part la détérioration des prestations des caisses de pension. Celle-ci se traduit souvent par une augmentation de l'âge de la retraite et une baisse des montants alloués pour les retraites anticipées. Conséquence: malgré la hausse du chômage, le nombre d'hommes partant en préretraite a baissé au cours des dernières années. À cela s'ajoutent des difficultés croissantes pour toucher une rente AI. La fermeture de ces « sorties de secours » du marché du travail entraînent une hausse du chômage de longue durée – parfois suivi du recours à l'aide sociale.

### **Les demandes de l'USS**

Pour améliorer la situation des personnes âgées, l'USS propose une liste de mesures: une protection spécifique contre le licenciement, ancrée dans le Code des obligations, pour les employé-e-s de longue date; la multiplication des solutions par branche prévoyant des retraites anticipées; de meilleures perspectives d'emploi pour les personnes âgées au chômage; la possibilité pour les salarié-e-s sans emploi de bénéficier d'un bilan de situation professionnelle, respectivement d'une orientation de carrière (p. exemple, dès l'âge de 45 ans); un plus grand soutien pour la formation et la formation continue, par exemple via des offres supplémentaires et des campagnes d'informations dans les branches avec des CCT; la facilitation de l'accès aux CFC par la Confédération (validation des acquis); un renforcement de la protection contre les discriminations; et une meilleure protection sociale lors d'une perte d'emploi, notamment via l'introduction d'une rente-pont pour les personnes en fin de droit, sur le modèle du canton de Vaud.